



**COMMUNIQUÉ
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

RAPPORT DU PROTECTEUR DU CITOYEN : LE GDDDDQ SE DÉSOLE DES CONCLUSIONS

Québec, le 7 juin 2004 – Le Groupe de défense des droits des détenuEs de Québec (GDDDDQ) se désolé des conclusions du rapport de la Protectrice du citoyen, Madame Raymonde Saint-Germain, portant sur les Services correctionnels. Le problème de surpopulation carcérale n'est pas nouveau et est dénoncé depuis longtemps par notre ressource. Il est temps de mettre de l'avant des solutions concrètes. Malgré une baisse marquée du taux de criminalité depuis le début des années 1990 ainsi qu'une baisse du nombre d'admissions dans les établissements correctionnels, ceux-ci demeurent surpeuplés.

Le GDDDDQ ne croit pas que l'annonce de l'ajout de 340 nouvelles places en détention faite en septembre 2006 par le ministre de la Sécurité publique, monsieur Jacques Dupuis, contribuera à désengorger le réseau correctionnel. Il a été démontré dans le passé que plus il y a de places disponibles, plus on a tendance à incarcérer. À preuve, malgré la fermeture de cinq prisons entre 1995 et 1998, la capacité carcérale n'a cessé d'augmenter.

La croissance du nombre de personnes incarcérées dans l'attente de leur procès (détention préventive) et la baisse dramatique du taux d'octroi de permission de sortir (souvent causée par les retards considérables dans l'évaluation des personnes incarcérées) sont intimement liées à cette état de surpopulation.

Cette situation risque de s'aggraver par les volontés électoralistes et idéologiques de nos gouvernements visant à renforcer les sentences, à diminuer le recours aux mesures alternatives à l'incarcération, tel le sursis, et à restreindre l'accès aux programmes de remise en liberté. Aucune étude ne démontre que des peines plus longues ont un effet dissuasif sur la criminalité.

Le Premier ministre doit investir immédiatement au sein des Services correctionnels pour l'embauche de professionnels, tels des psychologues, psychiatres, travailleurs sociaux, conseiller en orientations afin de supporter le travail des agents correctionnels et ainsi améliorer le soutien et l'évaluation des citoyens incarcérés.

De plus, il est du devoir du ministre de la Justice d'offrir à la magistrature des solutions alternatives à l'incarcération qui soient sécuritaires et efficaces. L'emprisonnement doit servir à isoler les citoyens qui présentent une réelle menace pour la société. Lors de la consultation sur la capacité carcérale de novembre 2005, le GDDDDQ a soulevé aux Services correctionnels québécois l'urgence de mettre sur pied des mesures de surveillance alternatives à la détention préventive. À l'heure actuelle, près de la moitié des personnes détenues dans les établissements de détention provinciaux sont en attente de leur procès.

Le GDDDDQ est d'avis que le gouvernement devrait également réinvestir davantage dans la prévention, notamment en s'attaquant aux causes sous-jacentes de la criminalité ainsi que dans des programmes efficaces de réinsertion sociale plutôt que dans l'ajout de places en détention. Ce serait là un gouvernement qui prend ses responsabilités vis-à-vis la sécurité à long terme de la population. La majorité des personnes contrevenantes finiront, un jour ou l'autre, par réintégrer la société. L'incarcération n'est qu'une mesure temporaire et non une solution à la criminalité.

Le Groupe de défense des droits des détenuEs de Québec est un organisme à but non lucratif fondé en 1977 par un groupe d'hommes et de femmes préoccupés par les conditions de détention. Ses grands mandats

Téléphone : (418) 522-4343 (514) 954-9471 (819) 779-1281 Télécopieur : (418) 522-6509

sont la promotion et le respect des droits des personnes incarcérées ainsi que la sensibilisation de la population aux réalités entourant le milieu carcéral. L'organisme offre un service spécialisé d'information et d'intervention téléphonique sur les lois et règlements régissant la vie en détention. Il reçoit les appels des personnes incarcérées à travers l'ensemble des établissements correctionnels du Québec ainsi que de leurs proches.

- 30 -

Source : Eric Bélisle
intervenant, GDDDDQ.
Téléphone : (418) 522-4343